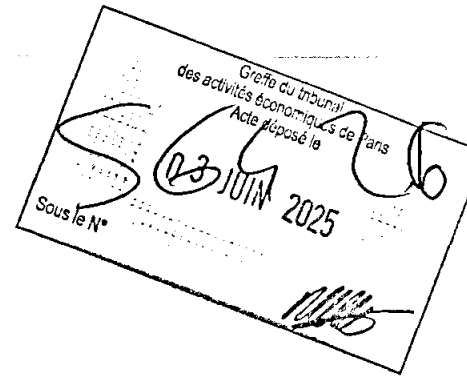


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 03/06/2025 - 56426 - 2018 B 32056 - 844 825 331 - A.S.T

«SASU A.S.T»
Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Au Capital de 20 000 Euros



SIEGE SOCIAL : 155 Rue du Faubourg Saint Denis
75 010 Paris
RCS : 844 825 331

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 14 mai 2025

L'an deux mille vingt cinq
le 14 mai,

Le soussigné, Monsieur AKDADER Samir né le 30/01/1983 à Bejaia
(ALGERIE), demeurant 27 Rue Mario Capra, 94 400 VITRY SUR SEINE agissant en
qualité de Président et actionnaire unique de la SASU A.S.T, déclare statuer sur l'ordre
du jour

A.S.T
155 Rue du Faubourg Saint-Denis
75010 PARIS
RCS PARIS 844 825 331
Tél: 06.82.00.79.44

AS

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

- Approbation de ces comptes et de ce rapport.

- Affectation des résultats.

- Quitus au gérant.

- Conventions visées par l'article L223-19 du Code de Commerce.

- Questions diverses.

Puis il dépose sur le bureau, les documents suivants, qu'il met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des Statuts de la Société,

- Une copie de la lettre de convocation,

- Le rapport du Gérant,

- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale,

- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du gérant. La discussion s'engage alors sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'associé et gérant unique, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 ; tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 31 248 Euros.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'actionnaire et président unique décide d'affecter ce résultat bénéficiaire de 31 248 Euros la manière suivante :

- REPORT À NOUVEAU : 31 248 Euros

L'associé et gérant, après lecture du rapport sur les Conventions visées par l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve en tant que de besoin les conventions visées au dit article telles qu'elles apparaissent dans ledit rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et de tout ce qui précède il a été dressé le présent procès - verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé et gérant unique.

MR AKDADER Samir

A.S.T
155 Rue du Faubourg Saint-Denis
75018 PARIS
RCS PARIS 844 825 331
Tél: 06.82.00.79.44

AS

«SASU A.S.T»

**Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Au Capital de 20 000 EUROS**

**SIEGE SOCIAL : 155 Rue du Faubourg Saint Denis
75 010 PARIS**

RCS : 844 825 331

EXERCICE CLOS LE : 31 Décembre 2024

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

TROISIEME RÉSOLUTION :

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le résultat de l'exercice soit 31 248 Euros (Bénéfice) au poste suivant :

- REPORT À NOUVEAU : 31 248 Euros

ADOPTION

Cette résolution a été adoptée dans son intégralité par l'Assemblée Générale des Associés réunie le 14 mai 2025.

A.S.T
155 Rue du Faubourg Saint-Denis
75010 PARIS
RCS-PARIS 844 825 331
Tél: 06.82.00.79.44

SASU A.S.T

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Au Capital de 20 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 155 Rue du Faubourg Saint Denis
75 010 PARIS

RCS : 844 825 331

RAPPORT DE GESTION

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

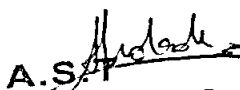
EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2024

Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle conformément aux dispositions légales et statutaires afin, d'une part de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et d'autre part de vous proposer l'affectation des résultats qui en découlent.

Nous tenons tout d'abord à vous faire un bref exposé de la situation de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Nous avons réalisé sur l'exercice un chiffre d'affaires de 484 399 Euros. Nos charges d'exploitations se sont élevées à 447 734 Euros dégageant un bénéfice d'exploitation de 36 665 Euros.


A.S.T
155 Rue du Faubourg Saint-Denis
75010 PARIS
RCS PARIS 844 825 331
Tél: 06.82.00.79.44

Nos charges d'exploitation représentent ainsi environ 92% de notre chiffre d'affaires.

Notre résultat net ressort, après imputation des résultats financiers, exceptionnels à 31 248 Euros (Bénéfice).

En outre nous portons à votre connaissance, dans le cadre du rapport spécial établi par la gérance, les conventions réglementées entrant dans le champ d'application de l'article L223-19 du code de commerce.

Le Président

MR AKDADER Samir

A.S.T

155 Rue du Faubourg Saint-Denis
75010 PARIS
RCS PARIS 844 825 331
Tél: 06.82.00.79.44

«SASU A.S.T»

SARL AU CAPITAL DE 20 000 EUROS

155 Rue du Faubourg Saint Denis
75 010 PARIS

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 dont le total du bilan est de 196 546 Euros et du compte de résultat présenté sous forme de liste dont le total est de 484 399 Euros et dégageant un bénéfice net de 31 248 Euros

La présente annexe s'articule de la manière suivante :

- 1) ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**
- 2) ETAT DES AMORTISSEMENTS**
- 3) ETAT DES PROVISIONS**
- 4) ETAT DES CREANCES ET DES DETTES**
- 5) ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR**
- 6) ETAT DES CHARGES A PAYER**
- 7) ETAT DES CHARGES ET PDTS CONSTATES
D'AVANCE**

ANEXE-ELEMENT 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les Conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achats et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la nature de l'immobilisation et de la durée de vie prévue.

Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondant aux amortissements comptables.

ANNEXE-ELEMENT 5

ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

Clients	155 985 Euros
Autres	12 942 Euros

ANNEXE-ELEMENT 6

ETAT DES CHARGES A PAYER

Fournisseurs & comptes rattachés	66 376 Euros
Autres dettes	72 486 Euros

ANNEXE-ELEMENT 7

ETAT DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

Charges constatées d'avance

540 Euros

A.S.T
155 Rue du Faubourg Saint-Denis
75010 PARIS
RCS PARIS 844 825 331
Tél. 06.82.00.79.44

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFP N° 2033-A 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.S.T

Néant * ☐

Adresse de l'entreprise 155 Rue du Faubourg Saint - Denis 75010 PARIS

SIRET 84482533100011

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

				31122024		31122023				
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*	010		012						
		014		016						
	Immobilisations corporelles*	028	135 744	030	116 910	18 834	34 627			
	Immobilisations financières* (1)	040	5 035	042		5 035	2 729			
Total I (5)		044	140 779	048	116 910	23 869	37 356			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052					
		Marchandises*	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066						
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	155 985	070		155 985	72 051			
		072	12 942	074		12 942	12 406			
	Valeurs mobilières de placement	080		082						
	Disponibilités	084	3 210	086		3 210				
	Charges constatées d'avance*	092	540	094		540				
	Total II		096	172 677	098		172 677	84 458		
	Total général (I + II)		110	313 456	112	116 910	196 546	121 813		
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		20 000	20 000					
	Écarts de réévaluation	124								
	Réserve légale	126		2 000	2 000					
	Réserves réglementées*	130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132								
	Report à nouveau	134		(20 153)	(5 866)					
	Résultat de l'exercice	136		31 248	(14 287)					
	Subventions d'investissement	137								
	Provisions réglementées	140								
Total I		142		33 095	1 847					
Provisions pour risques et charges		Total II		154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		10 597	29 100					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164								
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		66 376	19 652					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA : 169 40 013)	172		72 486	50 882					
	Comptes courants d'associés	173		13 992	20 332					
	Autres dettes	175								
	Produits constatés d'avance	174								
Total III		176		163 451	119 966					
Total général (I + II + III)		180		196 546	121 813					
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		16 556			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184					

A.S.T (SIREN: 844825331) - 13/05/2025 COGILOG Liasses 25.02a
IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

AS

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septuies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.S.T

Néant * ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 4Exercice N-1 clos le
3 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209	210			
	Production vendue { biens services* } dont export et livraisons intracommunautaires	215	214			
		217	218	484 399	373 679	
			222			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		224			
	Production immobilisée*		226			
	Subventions d'exploitation reçues		230	0	1	
Autres produits		232	484 399	373 680		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234			
	Variation de stock (marchandises)*		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)		242	328 251	254 137	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE* 243)		244	4 224	2 491	
	Rémunérations du personnel*		250	76 875	87 160	
	Charges sociales		252	8 036	8 458	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al 3 du CGI 255)		254	30 043	31 135	
	Dotations aux provisions		256			
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)		262	305	37	
Total des charges d'exploitation (II)						
I — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						
PRODUITS ET CHARGES TAVERS	Produits financiers (III)		270	36 665	(9 738)	
	Produits exceptionnels (IV)		280			
	Charges financières (V)		290			
	Charges exceptionnelles (VI) (dont amortissements des souscriptions dans des FME innovantes (art. 217 octies) 347, dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348)		294	819	1 311	
			300	4 598	3 238	
	Impôts sur les bénéfices* (VII)		306			
	2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					
310 31 248 (14 287)						
B — RÉSULTAT FISCAL Reportez le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2						
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		312	31 248	314	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		316			
	Provisions non déductibles*		318			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		322			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés 247		324	77		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330	4 598		
	Part de loyers dispenses de réintégration (art. 239 sexies D) 249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					
Deductions	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986	ZFU-TE (art. 44 octies A) 987	991	342	
	France Ruralité Revalorisation (FRR) (art. 44 quaterdecies A)	181	JLI (44, sexies A) 989			
	ZRD (44, terdecies)	127	ZRR (44, quinquedecies) 138			
	ZFANG (44, quaterdecies)	345	Incitations et exonérations outre-mer 344	992		
	Dont divers (Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A) 655)		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A) 643	993		
	(Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B) 645)		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C) 647	346	350	
	(Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D) 648)		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F) 990			
			Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					
	Bénéfices col. 1 352 35 923 354					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : *	50 332	dont imputés sur le résultat :	360	35 923	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						
Bénéfices col. 1 370 0 372						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 (Notice BIC DCF)

AB

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.S.T

Néant * ☐

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	119 037	462	14 250	464		466	133 287	
	Autres immobilisations corporelles	470	2 457	472		474		476	2 457	
Immobilisations financières		480	2 729	482	2 306	484		486	5 035	
TOTAL		490	124 223	492	16 556	494		496	140 779	

II		AMORTISSEMENTS					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	
		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Fonds commercial		495		497		498	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514	
	Constructions	520		522		524	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544	
	Matériel de transport	550	85 704	552	29 224	554	114 928
	Autres immobilisations corporelles	560	1 164	562	819	564	1 983
TOTAL		570	86 867	572	30 043	574	116 910

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)					
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

AS

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.S.T

Néant * ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	50 332
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982ter	
Déficits imputés	983	35 923
Déficits reportables	984	14 409
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	14 409

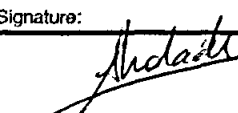
VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	325	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée		374	83 532
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	56 260
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

AS

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				(2025) N° 2065
Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal ☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société :			Adresse du siège social :	
A.S.T 155 Rue du Faubourg Saint - Denis 75010 PARIS				
SIRET	84482533100011			
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :	
155 Rue du Faubourg Saint - Denis 75010 PARIS				
REGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :				
SIRET				
B ACTIVITE				
Activités exercées	Transport de marchandises			Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %		
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%				
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 239 quindecies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprise nouvelle, art.44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art.44 sexies-0 A ☐	Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies ☐		
Zone France Ruralités Revitalisation (FRIR) art.44 quindecies A ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art.44 quindecies ☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur art.44 octes A ☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies ☐		
SII côtée ☐	Zone de développement prioritaire art.44 septdecies ☐	Autres dispositifs ☐		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W ☐				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou COM, un CI représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%				
F SI L'ENTREPRISE UTILISE UNE COMPTABILITÉ INFORMATISÉE, COCHEZ LA CASE ☒				
Dans ce cas, nom du logiciel utilisé Cogilog				
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarer et les notices des liasses fiscales sur www.impots.gouv.fr				
Noms, adresses et téléphones :				
Du professionnel de l'expertise comptable : A.E.C.A ALTER AUDIT, 11 Impasse Alexis Trinquet 91000 EVRY, Tel. 01 69 91 05 84				
Du conseil :				
Du CGA ou du viseur conventionné :				
N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur :				
CGA/OMGA ☐	Viseur conventionné ☐	Identité du déclarant :		
		Date: 18042025 Lieu: PARIS		
		Qualité et nom du signataire: MAKDADER Samir, Président		
		Signature: 		
ECF ☐	Prestataire ☐			

AS

I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS
---	--

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c	
Montants des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e	
				f	
				g	
				h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j	
Montants des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

K	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS(en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 0 %, 15 % ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	61 664	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M	OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE PONS
---	---

	Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
	Nombre de recus délivrés	

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ	
Désignation de la société et adresse du principal établissement	Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)
A.S.T 155 Rue du Faubourg Saint - Denis 75010 PARIS	
N° SIRET du principal établissement	Code APE
84482533100011	4941A

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058 A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	35 923
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XI, ou tableau 2033 B, ligne 360)	35 923
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 591)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WW et XB)	

II. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : $42\,500 \times \text{durée de l'exercice (en mois)} / 12$	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
Total lignes h à k		

III. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL	
Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n° 2065	0

IV. PLUS-VALUE NETTE À LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19 %	
Total des lignes (d-j-k), report du cadre C-2 de l'imprimé n° 2065	

- (1) La plus-value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun.
- (2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus-value nette à long terme de l'exercice.

Néant ☒

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ	
Désignation de la société et adresse du principal établissement	Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)
A.S.T 155 Rue du Faubourg Saint - Denis 75010 PARIS	
N° SIRET du principal établissement	Code APE
84482533100011	4941A

[illegible][illegible][illegible]

(1) Cession, souscription de capital, annulation, rachat.

A8

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **A.S.T**Néant * ☐Adresse de l'entreprise **155 Rue du Faubourg Saint - Denis 75010 PARIS**

SIRET

8 4 4 8 2 5 3 3 1 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois*

12

Durée de l'exercice précédent*

12

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122024		31122023	
ACTIF		Brut 1	Amortissements Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*	010	012				
		014	016				
	Immobilitisations corporelles*	028	030	135 744	116 910	18 834	34 627
	Immobilitisations financières* (1)	040	042	5 035	5 035	2 729	
	Total I (5)	044	048	140 779	116 910	23 869	37 356
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052				
	Marchandises*	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	070	155 985	155 985	72 051	
		072	074	12 942	12 942	12 406	
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	3 210	3 210		
	Charges constatées d'avance*	092	094	540	540		
	Total II	096	098	172 677	172 677	84 458	
	Total général (I + II)	110	112	313 456	116 910	196 546	121 813
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		20 000	20 000		
	Écarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		2 000	2 000		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* (31))	132					
	Report à nouveau	134		(20 153)	(5 866)		
	Résultat de l'exercice	136		31 248	(14 287)		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		33 095	1 847		
Provisions pour risques et charges Total II				154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		10 597	29 100		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		66 376	19 652		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA : (169) 40 013)	172		72 486	50 882		
	Comptes courants d'associés	173		13 992	20 332		
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		163 451	119 966			
Total général (I + II + III)				180	196 546	121 813	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	16 556		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

* Des applications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 MCF

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A.S.T.		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant * ☐	
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		3 1 1 2 2 0 2 4		3 1 1 2 2 0 2 3	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210					
	Production vendue	{	biens services*	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
					217		218	484 399	373 679		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222				
	Production immobilisée*					224					
	Subventions d'exploitation reçues					226					
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					230	0		1		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	484 399		373 680		
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234					
	Variation de stock (marchandises)*					236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240					
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)				242	328 251		254 137		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE* 243)				244	4 224		2 491		
	Rémunérations du personnel*					250	76 875		87 160		
	Charges sociales					252	8 036		8 458		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al 3 du CGI 255)				254	30 043		31 135			
	Dotations aux provisions				256						
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262	305		37		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260								
	Total des charges d'exploitation (II)					264	447 734		383 419		
	I — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	36 665		(9 738)		
	Produits financiers (III)					280					
	Produits exceptionnels (IV)					290					
	Charges financières (V)					294	819		1 311		
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	4 598		3 238		
dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348									
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306						
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	31 248		(14 287)			
B — RÉSULTAT FISCAL					312	31 248	314				
Régime d'imposition	Reportez le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2										
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318						
	Provisions non déductibles*				322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	77					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	4 598				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				Part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D)	249					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999						
	Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997					
Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		ZFU-TE (art. 44 octies A)	987		Basins d'emplois à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		342	
France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quinquies A)		181		JEI (44. sexies A)	989						
ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quinquies)	138		Basins urbains à dynamiser BUD (art. 44 sexdecies)	992			
ZFA NG (44. quaterdecies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
Dont divers		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Créance report en amont du déficit	346	350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	35 923	354			
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)				356					
	Déficits antérieurs reportables :*				50 332	dont imputés sur le résultat :		360	35 923		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	0	372				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 (Notice RIC DS)

AS

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C
2025Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.S.T

Néant * ☐

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *				
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406					
	Autres	410	412	414	416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426					
	Constructions	430	432	434	436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446					
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456					
	Matériel de transport	460	119 037	462	14 250	464	133 287			
	Autres immobilisations corporelles	470	2 457	472	474	476	2 457			
	Immobilisations financières	480	2 729	482	2 306	484	486	5 035		
TOTAL		490	124 223	492	16 556	494	496	140 779		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495	497	498	499					
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516					
	Constructions	520	522	524	526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546					
	Matériel de transport	550	85 704	552	29 224	554	556	114 928		
	Autres immobilisations corporelles	560	1 164	562	819	564	566	1 983		
	TOTAL	570	86 867	572	30 043	574	576	116 910		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

AS

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.S.T

Néant * ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	50 332
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982ter	
Déficits imputés	983	35 923
Déficits reportables	984	14 409
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	14 409

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	325		381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	83 532
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	56 260
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

AS

A.S.T		Néant * ☐	
Exercice ouvert le :	01012024	et clos le :	31122024
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel * :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	484 399	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	484 399	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	0	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	320 094	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	305	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	320 399	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)	137	164 001	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, reportez un montant à égal à 0 au cadre C du n° 1329-DEF).	117	164 001	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	484 399	Effectifs au sens de la CVAE *
	023	0	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026	0	
Période de référence	024	01012024	31122024
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148, des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

AS

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

8 4 4 8 2 5 3 3 1 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.S.T

ADRESSE (voie)

155 Rue du Faubourg Saint - Denis

CODE POSTAL

75010

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille AKDADER Prénom(s) SAMIR

Nom d'usage % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 30/01/1983 N° Département 99 Commune BEJAIA Pays ALGERIE

Adresse : N° 27 Voie Rue Mario Capra

Code Postal 94400 Commune VITRY SUR SEINE Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant * ☒

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

8 4 4 8 2 5 3 3 1 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.S.T

ADRESSE (voie)

155 Rue du Faubourg Saint - Denis

CODE POSTAL

75010

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

0

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

AS

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2024 ou exercice

Désignation de l'entreprise A.S.T

du 01012024

Adresse 155 Rue du Faubourg Saint - Denis 75010 PARIS

au 31122024

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES: v. notice 1								
NOM, PRÉNOM, EMPLOI OCCUPÉ ET ADRESSE COMPLÈTE								
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyage et de déplacement (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacle, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE(v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 2	
- de l'exercice 2024 (total col. 9 + total col. 10) 10		- de l'exercice 102024	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire M AKDADER Samir, Président		À PARIS	le 18042025
		Signature, 	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

A.S.T
155 Rue du Faubourg Saint-Denis
75010 PARIS
RCS PARIS 844 825 331
Tél: 06.82.00.79.44

AS